



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux d'actualisation de la loi Littoral : l'ANEL lance un groupe de travail qui dévoilera ses conclusions lors du Congrès annuel



Littoral de Soulac (Gironde). Crédit photo : ANEL

Paris, le jeudi 19 février 2026

À l'occasion des 40 ans de la loi Littoral, l'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) lance un cycle de travaux visant à actualiser les cadres d'analyse et d'application de ce texte fondateur, au regard des profondes évolutions environnementales, sociales et économiques que connaissent aujourd'hui les territoires littoraux. Les conclusions seront dévoilées au Congrès annuel de l'ANEL, en septembre 2026.

Depuis son adoption en 1986, la loi Littoral constitue un pilier de l'aménagement et de la protection des côtes françaises. Quarante ans plus tard, les effets du changement climatique, l'accélération de l'érosion du trait de côte, la pression foncière, les besoins en logement, les mutations de l'économie maritime et les enjeux de sécurité imposent une réflexion renouvelée, partagée et pragmatique.

Un groupe de travail dédié et quatre ateliers thématiques

Fidèle à son ADN d'espace de dialogue, d'expertise et de co-construction, l'ANEL associera étroitement ses adhérents, les services de l'État et ses partenaires à cette démarche. Ce



groupe de travail se penchera sur plusieurs thématiques. Quatre ateliers sont d'ores et déjà programmés selon le calendrier suivant :

- **Atelier n°1 – Sujets généraux (février)**
- **Atelier n°2 – Trait de côte et environnement (avril)**
- **Atelier n°3 – Logement et réseaux de vie (mai)**
- **Atelier n°4 – Économie bleue et sécurité (juin)**

Ces ateliers permettront d'aborder de manière transversale les enjeux de planification, d'adaptation au recul du trait de côte, de développement équilibré des territoires, de maintien des services et des activités, ainsi que les perspectives offertes par l'économie bleue.

Une restitution lors du Congrès annuel de l'ANEL

Les conclusions de ces travaux feront l'objet d'une restitution officielle lors du prochain Congrès de l'ANEL, qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2026 dans la baie du Mont-Saint-Michel. Ce temps fort marquera une étape déterminante dans la construction de propositions concrètes visant à actualiser la loi Littoral pour mieux prendre en compte les réalités contemporaines, tout en préservant son ambition fondatrice : concilier protection des espaces littoraux et développement durable des territoires.

« L'Association Nationale des Élus des Littoraux est fière d'être à l'initiative de ce groupe de travail sur la loi Littoral, réunissant élus, représentants de l'État et acteur de la société civile, dont l'actualisation est aujourd'hui essentielle pour répondre aux enjeux de nos littoraux. Avec cette démarche, l'ANEL réaffirme son rôle de porte-voix des collectivités littorales et sa volonté d'inscrire l'avenir du littoral français dans une démarche collective, responsable et tournée vers l'action », déclare Jean-Charles Orsucci, Président de l'ANEL.

À propos de l'ANEL

Fondée en 1978, L'**Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.)** rassemble de très nombreuses collectivités littorales en métropole, Corse et outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.

En 2026, l'A.N.E.L. compte plus de 700 adhérents et regroupe les élus provenant de communes, intercommunalités, départements et régions maritimes de métropole, de Corse et d'Outre-mer. L'association est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral, notamment comme membre du C.N.M.L. et des Conseils Maritimes de Façade. Pour en savoir plus www.anel.asso.fr

Contacts presse

Hodos

Sophie Ryan - 06 56 66 21 35 - s.ryan@hodos.paris

Marie Lemaire - 07 52 06 97 55 - m.lemaire@hodos.paris